FLASH FO

GENERALI

Dans ce FLASH FO :

Page 1 : NOUVELLE page Linkedin FO GENERALI
Page 2 : REVENDICATIONS FO NAO
Page 3 : Suite revendications FO/Avantages adhérent FO
Page 4 : Déclaration FO lue au CSE CENTRAL du mardi 9 décembre

---

Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous abonner à notre nouvelle page LinkedIn FO Generali afin de suivre l'actualité de notre syndicat

Négociations
Conseils juridiques
Infos pratiques

☺️ Merci de partager cette page à vos collègues pour que la diffusion soit la plus large possible !

https://www.linkedin.com/company/fo-generali/

N'hésitez pas à venir échanger avec nous :
fogenerali@yahoo.fr
Loïc DUBOIS 06.13.66.03.19

PERMANENCE LES MARDIS A 13H AU LOCAL FO OU SUR RENDEZ-VOUS
I02B3 031F

FLASH FO

GENERALI

SPECIAL NAO REVENDICATIONS FO

Contexte Économique et Social

Inflation et coût de la vie

Perte de pouvoir d'achat estimée : 10 à 15 % depuis 2020.

Prix alimentaires : +22 % (2021-2023).

Énergie : +25 % (2021-2023).

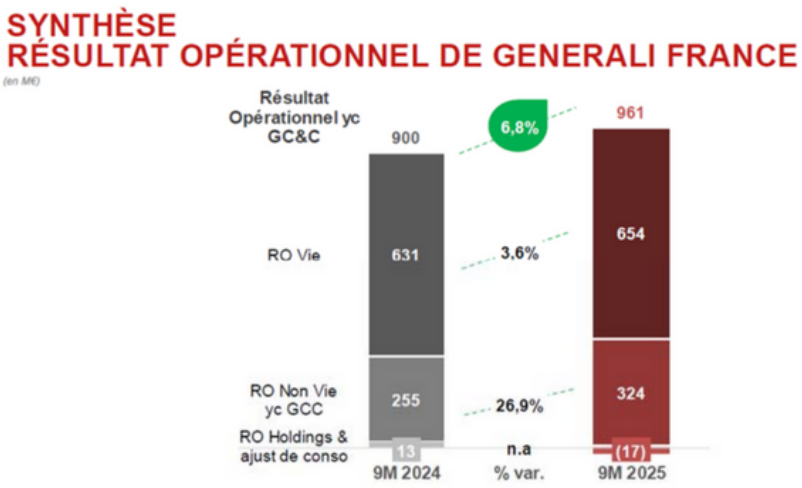

Salaires :

- **Notre revendication prioritaire ; augmentation générale de 3% pour tous sans distinction pour le rattrapage de l'année passée et en partie pour les précédentes (car la perte en pouvoir d'achat a été importante)**
- **Nous souhaitons le retour de la prime de partage de la valeur pour récompenser l'investissement des salariés, on peut l'appeler différemment prime exceptionnelle s'il le faut (1500€ POUR TOUS sans discrimination) cette prime ne doit pas se substituer aux augmentations de salaire.**
- **Analyse des situations de salariés sans mesures individuelles depuis maxi. 3 ans et non pas 4 ans comme actuellement.**
- **Intégration de la prime CRC à 100% en cas de mobilité**
- **Revalorisation des variables : non cadres passage de la prime d'équipe à 3000€ (les plus bas salaires de l'entreprise)**

PROPOSITIONS FO :

Classe 5 passage à 4000€
5+ passage à 5500€
6 : 7000€
6+ : 8500€
7 : 10000€
7+ : 14000

	Nouveau variable avant revalorisation	Variable 2022 (versement 2023)	Variable 2023 (versement 2024)	Variable 2024 (versement 2025)
Cadres dont la fonction relève de la classe 5	3 100 €	3 203 €	3 307 €	3 410 €
Niveau 5+	4 200€	4 340 €	4 480 €	4 620 €
Cadres dont la fonction relève de la classe 6	5 600 €	5 787 €	5 973 €	6 160 €
Niveau 6+	7 100 €	7 337 €	7 573 €	7 810 €
Cadres dont la fonction relève de la classe 7	8 570 €	8 856 €	9 141 €	9 427 €
Niveau 7+	11 650 €	12 038 €	12 427 €	12 815 €

Télétravail :

- **L'octroi de tickets restaurants pour tous les salariés en télétravail qui en sont encore privés (St Denis) avec le même montant que les provinciaux.**
- **Augmentation de la valeur du ticket restaurant provinces à 10,5€**
- **Augmentation du montant de la participation aux frais de télétravail soit 5€/j**
- **Nous demandons que la participation de 150 € pour l'équipement de télétravail soit ramenée de 8 ans à 4 ans ainsi qu'une augmentation de son montant pour la porter à 250€**

FO GENERALI

N'hésitez pas à venir échanger avec nous :
fogenerali@yahoo.fr
Loïc DUBOIS 06.13.66.03.19

PERMANENCE LES MARDIS A 13H AU LOCAL FO OU SUR RENDEZ-VOUS
I02B3 031F

SPECIAL NAO REVENDICATIONS FO

Autres :

- Nous demandons que le budget d'animation soit porté à 35 € au regard de la hausse des prix qui contraint très souvent les salariés, à avancer les frais.

- Nous demandons la possibilité d'épargner 5 jours de crédit d'heures pour les non cadres + 2 percoll (pour permettre à certains de diminuer leur compteur et d'alimenter leur CET)

- Remboursement à 80% de la carte de transport Navigo et carte transport Province + revoir le plafond cumulé qui est trop juste pour 2 abonnements

- Participation à l'achat d'un véhicule électrique (mesure normale pour une entreprise RSE)

- Participation financière pour l'installation d'une borne de recharge ou d'une prise renforcée au domicile du salarié

- Nous demandons le passage de 1 à 2j enfant malade sans justificatif

- Mesure pour la santé des femmes : nous demandons 6j/an d'absences autorisés et payés par l'entreprise pour les salariées souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses

- Augmentation de la durée d'absence en cas de maternité : salariée en heures (1h d'absence par jour puis 2h/j à partir du 6ème mois de grossesse + 1h/j pendant 3mois après congé mat ou adoption
Salariée en jours : absence de 2j par mois pendant la grossesse et 2j/mois pendant 3mois après le congé mat ou adoption

- Remise en place de la tranche à 15 ans d'ancienneté avec 1/24ème du salaire annuel ou 9j de congés

- Porter à 20j pour alimenter le CET/percoll en portant à 10j pour le CET maximum et 10j percoll en fonction du choix du salarié.

QUELS AVANTAGES A ETRE ADHERENT FO ?

+ d'informations, contactez nous.

- Un collectif afin de gérer des situations individuelles
- Bénéficier de formations gratuites sur différents sujets
- Une déduction de la cotisation à hauteur de 66% sur les impôts
- Une protection corporelle, dommage aux biens..

FO GENERALI

N'hésitez pas à venir échanger avec nous :
fogenerali@yahoo.fr
Loïc DUBOIS 06.13.66.03.19

PERMANENCE LES MARDIS A 13H AU LOCAL FO OU SUR RENDEZ-VOUS
I02B3 031F

IMPORTANT !

ANONYMISATION DES ADRESSES ÉLECTRONIQUES ET SIGNATURES DES GESTIONNAIRES

"Le syndicat FO souhaite attirer l'attention de la direction sur une situation préoccupante liée à la protection de la vie privée et de l'intégrité des salariés en contact avec la clientèle, notamment les gestionnaires d'indemnisation et de relation client.

Lors d'une permanence téléphonique récente, un salarié a reçu l'appel d'un assuré (personnalité publique) mécontent du traitement de son dossier.

Au cours de l'échange, ce client a déclaré avoir recherché sur Internet (Google et Facebook) des informations et des photos du gestionnaire concerné, avant de tenir une remarque déplacée du type : "Ah, je vois quel genre de personne Generali embauche".

Cet incident, loin d'être isolé, illustre un phénomène de plus en plus courant : la "googlisation" des salariés par certains assurés, qui vont jusqu'à rechercher des informations personnelles sur les réseaux sociaux à partir du nom complet figurant dans les adresses mails professionnelles.

Cette situation expose les salariés à des risques réels de discrimination, de harcèlement ou d'atteinte à leur vie privée, et génère un sentiment d'insécurité dans le cadre de leur mission.

À la suite de cet incident, un manager a relancé une demande déjà formulée précédemment auprès de la hiérarchie, visant à anonymiser les noms et adresses mails des gestionnaires.

Cette mesure simple permettrait de renforcer la protection des salariés tout en maintenant la traçabilité interne des échanges.

Nous demandons donc à la direction :

- Quelles mesures la direction envisage-t-elle de mettre en place pour protéger les salariés exposés à la clientèle contre la recherche et l'exploitation de leurs données personnelles en ligne ?

- La direction compte-t-elle généraliser l'anonymisation des adresses mails et signatures des gestionnaires (ex. prénom + initiale du nom), afin de prévenir ces dérives et garantir la sécurité numérique des salariés ?"

FO GENERALI

N'hésitez pas à venir échanger avec nous :
fogenerali@yahoo.fr
Loïc DUBOIS 06.13.66.03.19

PERMANENCE LES MARDIS A 13H AU LOCAL FO OU SUR RENDEZ-VOUS
I02B3 031F